



Observatoire des prix de référence
dans les marchés publics
Observatorium van de referentieprijzen
voor de overheidsopdrachten

Observatoire des prix de référence dans les marchés publics

RAPPORT ANNUEL 2020

Table des matières

1. Présentation des missions de l’Observatoire	2
2. Missions et activités de l’Observatoire	4
2.1. Réponses à des demandes individuelles d’avis et de recommandations de pouvoirs adjudicateurs.....	4
2.2. Développement d’expertises et de connaissances spécifiques sur des secteurs d’activités..	5
2.2.1. Méthode de travail.....	5
2.2.2. Secteur des services horticoles – entretien des parcs, jardins et espaces verts.....	6
2.2.3. Secteur de la construction.....	6
2.3. Mise en œuvre des missions du GT « Lutte contre le dumping social »	7
2.4. GT vade-mecum « Clauses sociales »	9
2.5. Élaboration d’un projet de nouvelle ordonnance « Observatoire »	10
2.6. Activités diverses	10
2.6.1. Réseau bruxellois des acheteurs publics régionaux.....	10
2.6.2. Tenue d’un répertoire de jurisprudence	11
3. Communication.....	11
3.1. Pages du site Internet de Brupartners consacrées à l’Observatoire.....	11
3.2. Nouvelles publications de l’Observatoire.....	11

1. Présentation des missions de l'Observatoire

Né du constat des interlocuteurs sociaux de la nécessité d'éviter la concurrence déloyale et le travail au noir dans la commande publique, l'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics (ci-après Observatoire) a été créé au sein du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (ci-après Brupartners) par l'**ordonnance du 3 avril 2014**¹.

L'objectif principal de l'Observatoire vise à lutter contre le dumping social² dans les marchés publics. De cet objectif découle une mission générale d'aide aux pouvoirs adjudicateurs³ dans le cadre de la passation de leurs marchés publics de travaux et de services. Cette mission générale se décline en plusieurs missions spécifiques. Certaines résultent de l'ordonnance de 3 avril 2014, d'autres des recommandations du Groupe de travail régional « Lutte contre le dumping social » (voir point 2.3). Ces missions peuvent être résumées comme suit :

MISSION GÉNÉRALE	Fournir une aide à la prise de décision administrative en matière de marchés publics de services et de travaux (secteurs classiques ⁴)	
MISSIONS COMPLÉMENTAIRES	Missions issues de l'ordonnance du 3 avril 2014	Missions issues du Groupe de travail « Lutte contre le dumping social »
	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des résultats d'analyse sur les prix soumissionnés lorsque le pouvoir adjudicateur a des raisons d'interroger le caractère anormalement bas des prix • Préparer des avis relatifs à l'insertion de clauses techniques dans les documents du marché⁵ de nature à renforcer l'attribution et l'exécution des marchés publics • Assurer une veille sur les prix • Sensibiliser et diffuser les connaissances en matière de prix et assurer une intermédiation entre pouvoirs adjudicateurs et organisations représentatives des secteurs privés 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser des bonnes pratiques par le biais d'un « Guide des bonnes pratiques dans les marchés publics » • Élaborer un répertoire d'entreprises mentionnant notamment les certificats de bonne exécution pour tous les types de marchés • Développer un outil d'analyse de la situation financière et économique des entreprises de nature à offrir un service qualitatif complémentaire aux pouvoirs adjudicateurs bruxellois dans le cadre des marchés publics • Créer une plateforme d'échange de données de marchés publics

¹ [Ordonnance du 3 avril 2014](#) portant création d'un Observatoire des prix de référence dans les marchés publics au sein du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (Brupartners).

² Le terme de dumping social concerne un large éventail de pratiques abusives ainsi que le contournement de la législation, qui rendent possible la concurrence déloyale en minimalisant de façon illégale le coût du travail et les coûts de fonctionnement.

³ Terme légal pour désigner les acheteurs publics.

⁴ Les pouvoirs adjudicateurs visés à l'article 2, 1° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics qui n'exercent pas les activités visées aux articles 96 à 102 de cette loi (gaz, électricité, eau, transports, ports, aéroports et services postaux).

⁵ Les documents du marché renvoient aux documents applicables au marché public fournis par l'adjudicateur ou auxquels il se réfère (avis de marché, cahier des charges, etc.).

Les missions de l'Observatoire s'inscrivent donc globalement dans le cadre général de la lutte contre le dumping social, les prix anormalement bas pouvant être un signe révélateur de ce phénomène. Le dumping social est une préoccupation importante pour la Région bruxelloise. Les interlocuteurs sociaux ont régulièrement sensibilisé le Gouvernement aux effets de ce phénomène néfaste pour l'économie car il conduit à de la concurrence déloyale et à des pertes d'emplois.

Les travaux de l'Observatoire ont vocation à guider les acheteurs publics régionaux dans la passation de leurs marchés publics, avec un focus particulier sur les prix anormalement bas afin de minimiser, voire de supprimer, les risques de dumping social et de pratiques déloyales et frauduleuses dans les marchés publics en Région de Bruxelles-Capitale.

Afin de remplir les missions précitées, l'Observatoire a travaillé en 2020 à plusieurs actions, déclinées en 6 activités (les activités reprises dans la figure sont détaillées ci-après) :



Figure 1- Activités de l'Observatoire

2. Missions et activités de l'Observatoire

2.1. Réponses à des demandes individuelles d'avis et de recommandations de pouvoirs adjudicateurs

L'une des principales activités de l'Observatoire consiste à fournir, sur sollicitation des pouvoirs adjudicateurs, une **analyse des prix ou des coûts et des justifications remis par un ou des soumissionnaire(s) dans le cadre d'un marché public en cas de soupçon de prix anormalement bas**.

Cette analyse est fournie aux pouvoirs adjudicateurs ayant saisi l'Observatoire dans le cadre de la procédure de vérification des prix et des coûts des articles 33, 35 et 36 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques⁶. L'Observatoire rend son avis à l'acheteur public lorsque celui-ci a procédé à plusieurs formalités destinées à vérifier que les prix ou les coûts auxquels il est confronté sont normaux. Le pouvoir adjudicateur procède donc, dans un premier temps, à la vérification des prix des offres qui lui ont été remises. Lorsqu'il soupçonne un ou des prix d'être anormalement bas, il lui revient de procéder à un examen de ces derniers et d'exiger la production de justifications de prix ou de toutes informations nécessaires de la part des opérateurs économiques concernés. C'est lorsque l'acheteur public a analysé ces informations et, le cas échéant, ces justifications et qu'il a considéré qu'elles n'étaient pas suffisantes pour démontrer la normalité du prix en question qu'il peut alors se tourner vers l'Observatoire afin de solliciter son avis sur le(s) prix, les coûts et le(s) justification(s) fournie(s).

Dans le cadre de cette activité, l'Observatoire a pu mettre en œuvre, à l'occasion des avis et recommandations rendus, les méthodologies qu'il a développées depuis sa mise en place effective fin 2014.

Suite à un travail de recherche et de collecte d'informations, l'Observatoire a élaboré deux approches méthodologiques d'analyse de prix⁷ :

- la décomposition du prix en ses différents postes ;
- la comparaison à des données historiques.

D'une manière générale, les avis rendus par l'Observatoire dans le cadre de la vérification des prix nécessitent très souvent une approche prenant en compte des aspects très diversifiés. Cette diversité est principalement appréhendée par l'Observatoire par un mécanisme de décomposition du prix remis par le(s) soumissionnaire(s).

A l'origine, cette approche par « décomposition du prix » avait été conçue afin de pallier l'absence initiale de données auxquelles comparer les prix soumis et les difficultés de construction de bases de données⁸. Elle consiste en une décomposition du prix de la prestation en ses différents postes. L'objectif est d'analyser le caractère réaliste des différentes dimensions du prix en confrontant chacun de ces éléments à des minimums/références existant(e)s, comme les salaires bruts, les primes, les indemnités et les sursalaires (fixés dans les CCT⁹), etc.

En raison de la part prépondérante représentée par la main d'œuvre dans certains secteurs, une large part du travail est portée sur cet aspect, en particulier sur le salaire brut, les primes et sursalaires

⁶ Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, *M.B.*, 9 mai 2017, p. 55345.

⁷ Ces méthodologies sont détaillées dans le [rapport annuel 2015 de l'Observatoire](#).

⁸ La création de bases de données suppose en amont la rédaction de cahiers des charges-type et l'élaboration de postes standardisés, puis l'établissement d'un système de collecte de données. Ces conditions n'étant pas remplies au niveau régional, cette approche n'est pour l'instant pas opérationnelle.

⁹ Conventions collectives de travail.

légalement obligatoires et, dans la mesure du possible, les différentes charges. L'Observatoire a également travaillé sur les dispositifs de réduction des coûts tels que activa.brussels, etc.

Enfin, l'Observatoire fournit également, sur demande, des recommandations individualisées sur diverses thématiques, principalement liées aux prix (procédure de vérification des prix ou des coûts, formules de révision de prix, etc.).

En 2020, l'Observatoire a répondu à plusieurs sollicitations de pouvoirs adjudicateurs. Celles-ci concernaient des demandes :

- d'avis sur des offres et des justifications de prix (dans le cadre de l'ordonnance du 3 avril 2014) ;
- de remarques relatives aux prix et aux informations et justifications sur les prix (rendues en dehors de l'application de l'ordonnance du 3 avril 2014¹⁰) ;
- diverses (relectures de documents du marché, etc.).

En 2020, l'Observatoire a répondu à 21 demandes de pouvoirs adjudicateurs (11 émanant du SPRB¹¹ ou d'OIP¹², 10 de communes ou d'autres acheteurs publics).

2.2. Développement d'expertises et de connaissances spécifiques sur des secteurs d'activités

2.2.1. Méthode de travail

Depuis sa création, l'Observatoire a développé une approche consistant à rassembler un maximum d'informations auprès des acteurs de divers secteurs économiques. Ce travail permet à l'Observatoire d'acquérir des **connaissances spécifiques** lui permettant de conseiller de façon pertinente les pouvoirs adjudicateurs dans la passation de leurs marchés publics.

Le travail d'investigation mené par l'Observatoire lui a également permis de développer des méthodologies d'analyse de prix utiles à sa mission de remise d'avis et de collecter des suggestions d'améliorations des documents du marché.

La mission de l'Observatoire étant circonscrite à la Région de Bruxelles-Capitale, « l'échantillon » des entreprises rencontrées s'est naturellement porté sur les entreprises présentes à Bruxelles mais également sur celles actives à Bruxelles et localisées dans une autre Région du pays.

Compte tenu de l'objectif principal de l'Observatoire de lutte contre le dumping social, la priorité est donnée aux secteurs à forte densité de main d'œuvre et/ou plus sensibles à la fraude.

Au fur et à mesure de l'avancée de ce travail d'investigation, l'Observatoire a posé les bases d'une méthodologie de travail qu'il applique de façon systématique lors de l'investigation de tout nouveau secteur. Outre des recherches documentaires (CCT applicables, etc.), cette méthodologie consiste donc à rencontrer un maximum d'acteurs (fédérations, entreprises, organisations syndicales) afin de les questionner quant aux obligations réglementaires propres au secteur, aux améliorations potentielles des documents du marché, aux composantes du prix de vente, etc.

Ces rencontres ont notamment pour but de compiler un maximum d'informations afin de les diffuser auprès des pouvoirs adjudicateurs bruxellois par le biais de :

¹⁰ Par exemple, une demande émanant d'une commune ou d'une zone de police.

¹¹ Service public régional de Bruxelles.

¹² Organismes d'intérêt public.

- notes techniques et synthèses (ex. synthèse des principales informations des CCT relatives aux fonctions, aux salaires et aux primes, etc.) ;
- recommandations spécifiques propres au secteur (spécifications techniques, exemples de critères de sélection, d'attribution, etc.) ;
- le cas échéant, un cahier des charges-type¹³.

Au fur et à mesure des avancées, ces documents sont rendus disponibles via [les pages du site Internet de Brupartners consacrées à l'Observatoire](#).

L'objectif des entretiens est également d'identifier, par secteur, les variables les plus saillantes quant à la détermination du prix. Ces variables intègrent la liste des suggestions d'améliorations des cahiers des charges formulées par l'Observatoire dans le but de :

- permettre aux entreprises de disposer des informations nécessaires afin de répondre le plus précisément possible à l'offre ;
- construire des postes communs aux acheteurs publics bruxellois afin d'élaborer, à terme, des bases de données de prix comparables.

Après avoir précédemment analysé les secteurs du nettoyage, du gardiennage, de la restauration collective, de l'impression, de l'informatique et du transport de personnes, l'Observatoire a travaillé, en 2020, sur les secteurs suivants : les services horticoles et la construction.

2.2.2. Secteur des services horticoles – entretien des parcs, jardins et espaces verts

2.2.2.1. Acteurs du secteur des services horticoles – entretien des parcs, jardins et espaces verts

En 2020, l'Observatoire a mené des entretiens auprès de divers acteurs du secteur des services horticoles, et, plus particulièrement, ceux actifs dans l'entretien des parcs, jardins et espaces verts, en rencontrant 2 syndicats et 5 entreprises. Parallèlement à ces entretiens, l'Observatoire a poursuivi ses recherches documentaires visant à compléter les résultats des investigations de terrain.

2.2.2.2. Rédaction de documents de synthèse

Dans le but de compiler les informations collectées, des **documents de synthèse** sont en cours de finalisation. Il s'agit de :

- une note de recommandations spécifiques ;
- un document de synthèse de la Commission paritaire 145.

Ces documents seront prochainement disponibles sur les pages de site Internet de Brupartners dédiées à l'Observatoire.

2.2.3. Secteur de la construction

2.2.3.1. Acteurs du secteur de la construction

En 2020, l'Observatoire a poursuivi le travail de fond sur le secteur de la construction en rencontrant plusieurs acteurs clés du secteur : 2 pouvoirs adjudicateurs passant de nombreux marchés de travaux, 4 entreprises actives dans le secteur, ainsi que l'Inspection Régionale de l'Emploi.

¹³ Les caractéristiques et la multiplicité potentielle des spécifications techniques de certains types de marchés ne peuvent systématiquement être synthétisées dans un cahier des charges-type. Dans ce cas, l'Observatoire rédige une note technique reprenant une série de recommandations propres au secteur.

L'objet de ces rencontres est d'échanger et de collecter un maximum d'informations relatives aux composantes du prix, aux caractéristiques spécifiques du secteur et aux éléments des cahiers des charges.

2.2.3.2. Rédaction de documents de synthèse

Sur la base de ses travaux, l'Observatoire a rédigé **deux notes de synthèse** :

- Un document relatif au contrôle de la sous-traitance dans les marchés publics de travaux ;
- un document de synthèse de la Commission Paritaire 124.

Ces documents ont été rendus disponibles sur [les pages du site Internet de Brupartners consacrées à l'Observatoire](#).

L'Observatoire poursuit ce travail d'investigation en 2021.

2.3. Mise en œuvre des missions du GT « Lutte contre le dumping social »

En 2016, un **Groupe de travail régional « Lutte contre le dumping social »** (ci-après GT « Dumping ») a été mis en place par une décision du Gouvernement bruxellois relative à la transposition de la Directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics et à la lutte contre le dumping social. Il a été composé à partir des membres du Comité de pilotage de l'Objectif 8 – Axe 2 de la Stratégie GO4 Brussels 2025 (Cabinets ministériels, administrations concernées, Président de Brupartners auxquels se sont ajoutés l'Observatoire, des experts de Bruxelles Pouvoirs Locaux, du Secrétariat général du SPRB, des interlocuteurs sociaux et d'autres organisations selon les thématiques abordées.

Ce GT « Dumping » a été chargé de présenter au Gouvernement et aux interlocuteurs sociaux une série de pistes de réflexion, voire de recommandations pour lutter contre le dumping social. Le Sommet social de septembre 2017, réunissant le Gouvernement et les interlocuteurs sociaux, avait défini comme priorité pour 2018 la concrétisation des recommandations du GT « Dumping ».

Concernant les missions découlant de ces recommandations et dont la mise en œuvre relève de l'Observatoire, les réalisations 2020 sont décrites ci-après.

Gestion et dynamisation du répertoire d'entreprises

Contexte et objectifs

Parmi les mesures prises suite aux travaux du GT « Dumping » figure la création d'un **répertoire d'entreprises** au sein de l'Observatoire.

Ce service, créé à l'attention tant des pouvoirs adjudicateurs de la Région de Bruxelles-Capitale qu'aux opérateurs économiques désireux de participer à des procédures de marchés publics bruxellois, est destiné à faciliter la mise en relation des acheteurs publics de la Région avec les entreprises actives à Bruxelles souhaitant participer à des marchés publics spécifiques (le répertoire n'a pas vocation à donner une publicité à tous les marchés et vise en particulier la prospection dans le cadre de marchés passés en procédure sans publication).

Outre une base de données d'entreprises, le répertoire reprendra également des informations relatives à l'exécution de marchés publics passés, et notamment les certificats de bonne exécution, l'idée étant que les pouvoirs adjudicateurs puissent identifier les entreprises ayant produit des prestations de qualité.

L'objectif du répertoire est donc double et consiste à :

- élargir le nombre de marchés accessibles aux entreprises en assurant une connaissance plus

dynamique des commanditaires et des opérateurs économiques quant à certains marchés ;

- informer les pouvoirs adjudicateurs en recherche de prestataires de la qualité des prestations fournies par les opérateurs économiques via la consultation des certificats de bonne exécution délivrés par d'autres pouvoirs adjudicateurs bruxellois.

Gestion du répertoire

En 2020, l'Observatoire a assuré la gestion et la tenue à jour (vérification et validation des inscriptions) du [répertoire d'entreprises](#).

Cet outil prend la forme d'une plateforme Internet sur les pages dédiées à l'Observatoire du site de Brupartners. L'inscription au répertoire est libre et ouverte à tous les pouvoirs adjudicateurs bruxellois, ainsi qu'à tous les opérateurs économiques désireux d'y être repris, et consiste à remplir un formulaire accessible en ligne.

L'accès aux informations du répertoire est, quant à lui, en partie public et en partie réservé aux pouvoirs adjudicateurs. Les informations qui y sont rendues disponibles consistent en :

- Pour la partie publique :
 - o une liste des entreprises classées par type de prestations qu'elles effectuent ou souhaitent effectuer au service de pouvoirs adjudicateurs bruxellois ;
 - o une liste des pouvoirs adjudicateurs bruxellois, complétée des types de marchés qu'ils passent et pour lesquels ils se mettent régulièrement en recherche de soumissionnaires.
- Pour la partie privée, utilisable par les seuls pouvoirs adjudicateurs : la liste des entreprises complétée de différentes mentions utiles ou documents qui restent, pour certains, à déterminer (certificats de bonne exécution, etc.).

L'utilisation du répertoire est bien sûr facultative. Il s'agit d'un service complémentaire qui ne dispense en rien les pouvoirs adjudicateurs de respecter les principes des marchés publics.

Concrètement, le répertoire d'entreprises est composé de :

- un formulaire d'inscription à l'attention des opérateurs économiques ;
- un formulaire d'inscription à l'attention des pouvoirs adjudicateurs bruxellois ;
- une page de consultation du répertoire d'entreprises (recherche par mots-clés renvoyant au secteur d'activités/type de prestations renseigné par les opérateurs économiques lors de leur inscription), dont une partie des informations est disponible librement, une autre partie n'étant accessible qu'aux pouvoirs adjudicateurs enregistrés et connectés ;
- une page reprenant la liste des pouvoirs adjudicateurs bruxellois ainsi que les types de marchés qu'ils passent tels qu'ils les ont renseignés dans leur formulaire d'inscription. Ces informations sont en accès libre et donc disponibles à tous les opérateurs économiques.

Dynamisation du répertoire d'entreprises

Afin d'assurer la visibilité du répertoire d'entreprises, et d'améliorer ses fonctionnalités un an après sa mise en ligne, l'Observatoire a travaillé, en 2020, à la réalisation de diverses **actions de communication et de dynamisation** via :

- l'envoi d'e-mails et de courriers (acheteurs publics bruxellois, fédérations d'entreprises, etc.) ;
- le lancement d'une enquête sur l'établissement et l'usage des certificats de bonne exécution¹⁴ auprès des pouvoirs adjudicateurs bruxellois, en vue de mettre en place, à l'Observatoire, un système de collecte efficace dans la perspective du partage de ces documents via le répertoire ;
- des réunions (BECI, Service fédéral e-Procurement, etc.) ;
- l'amélioration de l'interface visuelle du répertoire ;
- la création d'une infographie pédagogique visant à promouvoir le répertoire d'entreprises auprès de ses publics-cibles.

Ces actions, qui se poursuivent en 2021, ont pour objectif de :

- accroître la notoriété au répertoire d'entreprises ;
- obtenir l'adhésion des utilisateurs au répertoire d'entreprises ;
- augmenter l'utilisation du répertoire par les publics-cibles (opérateurs économiques et pouvoirs adjudicateurs bruxellois) ;
- améliorer les fonctionnalités et la navigation sur le répertoire afin d'en faire un outil plus facile d'utilisation, attractif et convivial pour les utilisateurs ;
- mettre en place un système efficace de collecte des certificats de bonne exécution.

Au 31 décembre 2020, le répertoire¹⁵ comptait un total de **223 inscrits** (pouvoirs adjudicateurs comme opérateurs économiques).

2.4. GT vade-mecum « Clauses sociales »

Afin d'accompagner les pouvoirs adjudicateurs dans la mise en œuvre de la circulaire du 26 novembre 2020 relative à l'obligation d'insertion de clauses sociales dans les marchés publics régionaux, un **vade-mecum** a été élaboré.

La circulaire du 26 novembre 2020 est applicable aux entités régionales de la Région de Bruxelles-Capitale, et impose l'insertion de clauses sociales dans tous les marchés de travaux dont le montant estimé est supérieur ou égal à 750.000€ H.T.V.A. et supérieur au seuil fixé pour la publicité européenne pour les marchés de services, à condition que la durée d'exécution du marché soit supérieure ou égale à 60 jours ouvrables. L'insertion de clauses sociales est destinée à rencontrer les objectifs de formation et d'insertion des publics-cibles de la politique de l'Emploi menée par la Région.

Le travail sur le vade-mecum « Clauses sociales » est le fruit d'une collaboration entre différents acteurs et, en particulier, d'une concertation entre les interlocuteurs sociaux de différents secteurs d'activités : la construction, le nettoyage, l'ICT, le gardiennage et l'Horeca/catering.

Suite, en effet, à la contribution adoptée par Brupartners le 2 juillet 2018¹⁶, par laquelle il demandait que les secteurs professionnels soient associés au travail sur ce vade-mecum, des Groupes de travail,

¹⁴ Documents émis et signés par un client d'une entreprise et attestant de l'exécution antérieure et conforme de travaux ou de prestations spécifiques.

¹⁵ Voir le répertoire d'entreprises sur : <https://www.brupartners.brussels/fr/observatory/presentation#5>.

¹⁶ [C-2018-006-CES](#).

composés, notamment, des interlocuteurs sociaux des secteurs d'activités précités se sont réunis à Brupartners dans le but de formuler des points d'attention et des recommandations spécifiques visant à aboutir à des clauses sociales fonctionnelles, adaptées aux réalités de chaque secteur et tenant compte de leurs besoins.

Outre les interlocuteurs sociaux des secteurs précités, des représentants des Cabinets ministériels, des membres et des experts de Brupartners, ainsi que des administrations concernées (Actiris, Bruxelles Pouvoirs Locaux, Bruxelles Formation) ont participé aux travaux.

L'Observatoire a collaboré à l'élaboration du vade-mecum « Clauses sociales » en assumant un rôle de coordination des travaux des interlocuteurs sociaux sectoriels, ainsi qu'une tâche, plus générale, de soutien administratif et logistique aux travaux (notamment en assurant le secrétariat des réunions), en collaboration avec le Secrétariat de Brupartners.

Le vade-mecum « Clauses sociales » est disponible sur le [site Internet d'Actiris](#).

2.5. Élaboration d'un avant-projet de nouvelle ordonnance « Observatoire »

En 2020, l'Observatoire a travaillé à l'élaboration d'un projet de nouvelle ordonnance visant à :

- Compléter l'ordonnance actuelle compte tenu des nouvelles missions tirées des recommandations du GT « Dumping » ;
- Uniformiser les modes de saisine de l'Observatoire afin de calquer ceux des marchés publics locaux sur ceux prévus pour les marchés publics régionaux ;
- Assurer, par les acheteurs publics, la transmission de l'ensemble des prix des offres remises dans le cadre d'un marché public repris dans la liste des marchés présentant un risque accru de concurrence déloyale ;
- Préciser, au regard de l'expérience acquise depuis sa mise en place effective, les missions de l'Observatoire en focalisant formellement le travail sur la lutte contre le dumping social et la concurrence déloyale minimisant les coûts salariaux.

En complément de l'avant-projet d'ordonnance, l'Observatoire a également rédigé des projets d'exposé des motifs et de commentaire des articles.

La nouvelle ordonnance « Observatoire » devrait être adoptée en 2021.

2.6. Activités diverses

2.6.1. Réseau bruxellois des acheteurs publics régionaux

Le **Réseau bruxellois des acheteurs publics régionaux** est un groupe de travail dédié à la thématique des marchés publics rassemblant les acteurs de la Région. Son but principal est la mise en commun des bonnes pratiques, des connaissances et des expériences dans le cadre du prescrit légal et du traitement des dossiers de marchés publics.

Les objectifs fixés sont :

- l'organisation de dialogues autour des sujets d'actualité en matière de marchés publics ;
- la création d'un réseau d'acheteurs ;
- l'échange de bonnes pratiques ;

- le partage d'expériences, discussions autour de cas pratiques avec d'autres collègues de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- le partage de modèles de documents ;
- la centralisation de certains marchés ;
- l'intervention d'experts sur des sujets précis.

L'Observatoire a participé à la mise en place du Réseau et est membre du comité de coordination.

En 2020, l'Observatoire a organisé, en sa qualité de membre du comité de coordination, un **workshop dédié aux claims¹⁷ et suppléments¹⁸ des entrepreneurs en exécution d'un marché public de travaux.**

2.6.2. Tenue d'un répertoire de jurisprudence

Dans l'objectif de développer une expertise relative aux missions qui lui sont attribuées, l'Observatoire continue d'alimenter son répertoire de jurisprudence. Ce répertoire a pour but d'outiller l'Observatoire en matière d'**arguments juridiques** afin d'être en mesure de répondre aux demandes adressées par les pouvoirs adjudicateurs.

En parallèle, l'Observatoire a créé un outil de recherche et de synthèse des décisions juridiques prises par les différentes autorités compétentes. Cet outil a pour objectif de permettre une recherche efficace et rapide sur base de mots-clés.

3. Communication

3.1. Pages du site Internet de Brupartners consacrées à l'Observatoire

[Les pages du site Internet de Brupartners consacrées à l'Observatoire](#) servent à la fois de vitrine aux activités de l'Observatoire et de point de contact avec celui-ci. On y retrouve notamment une présentation du service, ainsi que l'ordonnance du 3 avril 2014 portant création de l'Observatoire.

C'est également sur ces pages que les pouvoirs adjudicateurs peuvent trouver différents **documents utiles** publiés par l'Observatoire :

- cahiers des charges-type ;
- notes techniques et de synthèse spécifiques aux secteurs investigués ;
- formulaires de saisine de l'Observatoire ;
- « [Guide de bonnes pratiques dans les marchés publics](#) » ;
- rapports annuels.

Ces pages abritent enfin le [répertoire d'entreprises](#) (voir point 2.3.).

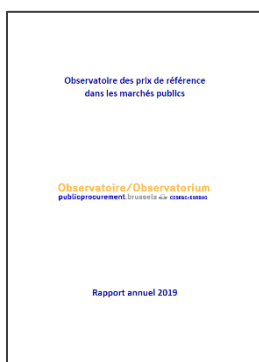
3.2. Nouvelles publications de l'Observatoire

En 2020, l'Observatoire a édité de nouvelles publications disponibles sur [les pages du site Internet de Brupartners qui lui sont consacrées](#).

¹⁷ Procédure initiée par l'entreprise et visant à obtenir, en cas de contestation, les suppléments de prix demandés.

¹⁸ Demandes adressées par l'entreprise à l'acheteur public en vue d'obtenir un ou des supplément(s) de prix.

* **Rapport annuel 2019**



Le Rapport annuel de l'Observatoire des prix de référence dans les marchés publics reprend toutes les activités menées en 2019.

* **Autres documents utiles**

En 2020, l'Observatoire a mis à disposition plusieurs documents à l'intention des pouvoirs adjudicateurs.

▪ **Secteur de la construction**

- Note relative au contrôle de la sous-traitance dans les marchés publics de travaux ;
- Synthèse de la Commission paritaire 124.